

Notes pour l'homélie du dimanche 5 juillet 2009 à la Cathédrale de Nouméa, Assemblée plénière de la CEPAC

« *Ma grâce te suffit*, dit le Seigneur à St Paul : *ma puissance donne toute sa mesure dans la faiblesse...* ».

Frères et Sœurs,

Dimanche dernier nous célébrions, dans cette cathédrale, la clôture de l'année Saint Paul et aujourd'hui nous avons la joie d'y accueillir les évêques de la région à l'occasion de l'Assemblée plénière de la CEPAC. Une bonne occasion de rappeler la fonction des évêques dans l'Église où ils sont, non pas des super-chrétiens (St Paul se méfiait déjà des soi-disant super-apôtres), mais bien des chrétiens comme les autres qui assurent en plus un service particulier dans l'Église pour qu'elle ne se dénature pas. Une fois encore, pour assurer notre méditation, nous devons revenir aux expressions du « Résumé du Catéchiste de l'Église Catholique » disponible à Nouméa dans l'édition de la CEPAC (cf. Textes fondamentaux sur <http://www.vatican.va>).

Nous proclamons dans le Credo : l'Église est une, sainte, catholique et apostolique

161. L'Église est une, parce qu'elle a comme origine et comme modèle l'unité d'un seul Dieu, dans la Trinité des Personnes; comme fondateur et comme tête, Jésus Christ, qui rassemble tous les peuples dans l'unité d'un seul corps; comme âme, l'Esprit Saint, qui unit tous les fidèles dans la communion dans le Christ. Elle a une seule foi, une seule vie sacramentelle, une seule succession apostolique, une espérance commune et la même charité.

165. L'Église est sainte parce que le Dieu très saint en est l'auteur. Le Christ s'est livré lui-même pour elle, afin de la sanctifier et de la rendre sanctifiante. L'Esprit Saint la vivifie par la charité. En elle réside la plénitude des moyens du salut. La sainteté est la vocation de chacun de ses membres et le but de toute son action. L'Église compte en son sein la Vierge Marie et d'innombrables saints, qui sont ses modèles et ses intercesseurs. La sainteté de l'Église est la source de la sanctification pour ses fils, qui, sur la terre, se reconnaissent tous pécheurs et qui ont toujours besoin de se convertir et de se purifier.

166. L'Église est catholique, c'est-à-dire *universelle*, parce que le Christ est présent en elle. « Là où est le Christ Jésus, là est l'Église catholique » (saint Ignace d'Antioche). Elle annonce la totalité et l'intégralité de la foi. Elle contient et elle administre la plénitude des moyens du salut. Elle est envoyée en mission à toutes les nations, à toutes les époques et à quelque culture qu'elles appartiennent.

167. Est catholique toute Église particulière (c'est-à-dire tout diocèse selon le langage du Concile Vatican II) formée par la communauté des chrétiens qui sont en communion dans la foi et dans les sacrements avec leur Évêque ordonné dans la succession apostolique et avec l'Église de Rome, qui « préside à la charité » (comme disait déjà saint Ignace d'Antioche aux premiers siècles).

174. L'Église est apostolique par son *origine*, parce qu'elle a « pour fondations les Apôtres » (Ep 2,20); par son *enseignement*, qui est celui des Apôtres; par sa *structure*, parce qu'elle est édifiée, sanctifiée et gouvernée, jusqu'au retour du Christ, par les Apôtres, grâce à leurs successeurs, les Évêques en communion avec le successeur de Pierre.

176. La succession apostolique est la transmission, par le sacrement de l'Ordre, de la mission et de l'autorité des Apôtres à leurs successeurs, les Évêques. Par cette transmission, l'Église demeure en communion de foi et de vie avec son origine, tandis qu'au long des siècles, elle exerce son apostolat par la diffusion du Royaume du Christ sur la terre.

* *
*
* *

L'Église est constituée de membres, elle est aussi organisée comme le Concile Vatican I l'a exprimé.

177. Les fidèles sont ceux qui, incorporés au Christ par le Baptême, sont établis membres du peuple de Dieu. Rendus participants, selon leur condition propre, aux fonctions sacerdotale, prophétique et royale du Christ, ils sont appelés à exercer la mission confiée par Dieu à l'Église. **Entre eux, demeure une véritable égalité en raison de leur dignité de fils de Dieu.**

179. Le Christ a institué la hiérarchie ecclésiastique en vue de la mission de paître le peuple de Dieu en son nom; et c'est pourquoi il lui a donné l'autorité. La hiérarchie est composée des ministres sacrés : Évêques, prêtres, diacres. Par le sacrement de l'Ordre, les Évêques et les prêtres agissent, dans l'exercice de leur ministère, au nom et dans la personne du Christ-Tête. Les diacres servent le peuple de Dieu dans la *diaconie* (service) de la parole, de la liturgie et de la charité.

180. À l'exemple des douze Apôtres, choisis et envoyés ensemble par le Christ, l'union des membres de la hiérarchie ecclésiastique est au service de la communion de tous les fidèles. **Tout Évêque exerce son ministère comme membre du collège épiscopal**, en communion avec le Pape, ayant avec lui à prendre part à la sollicitude de l'Église universelle. Les prêtres exercent leur ministère au sein du presbytérium de l'Église particulière en communion avec l'Évêque et sous son autorité.

182. Le Pape, Évêque de Rome et successeur de saint Pierre, est principe perpétuel et visible, et fondement de l'unité de l'Église. Il est le vicaire du Christ, la Tête du collège des Évêques et le pasteur de toute l'Église, sur laquelle il a, par institution divine, un pouvoir plénier, suprême, immédiat et universel.

183. Le Collège des Évêques, en communion avec le Pape et jamais sans lui, exerce aussi sur l'Église un pouvoir suprême et plénier.

* *
*

En résumé nous affirmons que la mission des évêques est triple : enseigner, sanctifier et gouverner

184. En communion avec le Pape, **les Évêques ont le devoir d'enseigner** en annonçant l'Évangile à tous, fidèlement et avec autorité. Ils sont les témoins authentiques de la foi apostolique, revêtus de l'autorité du Christ. Grâce au sens surnaturel de la foi, le Peuple de Dieu, guidé par le Magistère vivant de l'Église, adhère indéfectiblement à la foi.

186. Les Évêques sanctifient l'Église en dispensant la grâce du Christ par le ministère de la Parole et des sacrements, en particulier l'Eucharistie, et aussi par la prière, tout comme par leur exemple et leur travail.

187. En tant que membre du collège épiscopal, tout Évêque porte de manière collégiale la sollicitude de toutes les Églises particulières et de l'Église entière, en union avec les autres Évêques unis au pape. **L'Évêque à qui est confiée une Église particulière la gouverne** avec l'autorité du pouvoir sacré qui lui est propre, ordinaire et immédiat, pouvoir exercé au nom du Christ, le Bon Pasteur, en communion avec toute l'Église et sous la conduite du successeur de Pierre.

Nous allons entrer maintenant dans la célébration de l'Eucharistie du Seigneur ; nous allons réaliser ce que nous portons dans la foi. Qu'il nous accorde d'être ses témoins dans ce monde qui attend son salut.

Amen.